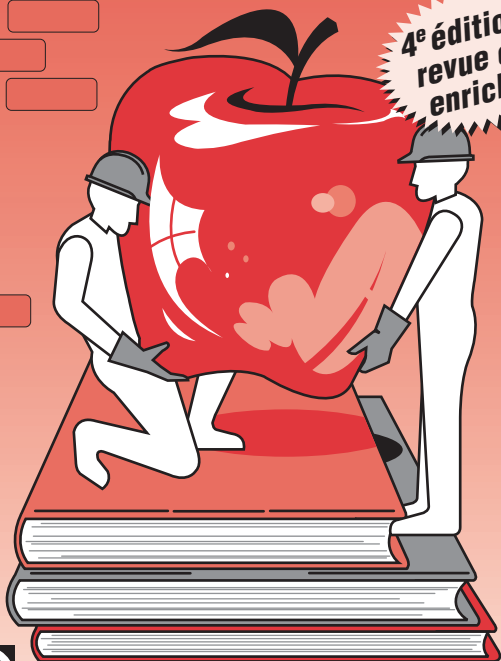


Guide santé sécurité des

travailleurs scolaires



**4^e édition
revue et
enrichie**



Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Résumé

Les travailleurs scolaires comprennent les enseignants et le personnel administratif, les responsables de la gestion des installations et les responsables de l'entretien et de la propreté des locaux et des terrains. Ces employés effectuent une vaste gamme de tâches, dont bon nombre peuvent entraîner des blessures ou des maladies. On peut prévenir ces risques en observant des méthodes de travail sécuritaires et en portant un équipement de protection individuelle approprié.

Voici quelques exemples de risques de blessures ou de maladies :

- ✎ coupures ou amputations causées par l'utilisation des équipements ou des machines utilisés dans les ateliers, et des outils de jardinage
- ✎ ecchymoses ou éraflures causées par des plantes ou des arbres
- ✎ brûlures causées par l'utilisation de fers à souder, de brûleurs, d'appareils de chauffage et de moteurs chauds dans un atelier de réparation d'automobiles
- ✎ chocs électriques ou électrocution au contact d'équipements ou de lignes électriques sous tension
- ✎ trébuchements ou chutes sur des surfaces mouillées ou encombrées
- ✎ douleurs aux mains, aux poignets, aux épaules ou au dos causées par des tâches répétitives, des postures contraignantes, une force excessive répétée, l'utilisation d'équipements vibrants ou par le levage inadéquat de charges lourdes.
- ✎ démangeaisons, enflure ou rougeur de la peau causée par l'exposition à des conditions météorologiques extrêmes ou le contact avec des plantes ou des animaux
- ✎ brûlures ou lésions de la peau au contact de produits chimiques de laboratoire, d'agents de nettoyage, de produits antiparasitaires, de plantes ou d'animaux

-
- ✎ maladie causée par le contact avec des personnes atteintes d'une maladie infectieuse ou avec des déchets biologiques contaminés
 - ✎ réaction allergique provoquée par l'inhalation de poussières, le contact avec des plantes ou des animaux et les piqûres d'insectes.

Le présent guide propose des façons de travailler en toute sécurité pour éviter ces blessures et ces maladies.

De nombreux comportements liés à la santé et à la sécurité sont appris par l'exemple. Les enfants et les jeunes imitent les comportements des personnes qu'ils observent. Les plans et les programmes complets relatifs à la sécurité dans les établissements d'enseignement doivent mettre l'accent sur les forces et les expériences des étudiants, des enseignants, des administrateurs et des autres membres du personnel.

Table des matières

1 ^{re} partie	Principes fondamentaux de la santé et de la sécurité au travail	
	1. Ce que dit la loi	2
	2. Règles de sécurité au travail	2
	3. Conseils à l'intention des nouveaux employés	4
	4. Conseils à l'intention des superviseurs	5
	5. Conseils à l'intention des enseignants	5
2 ^e partie	Maintien d'une norme de sécurité élevée	
	1. Inspection des lieux de travail	10
	2. Inspection des lieux de travail	11
	3. Enquête sur les accidents	14
	4. Premiers soins	16
3 ^e partie	Préparation aux situations d'urgence	
	1. Situations d'urgence	20
	2. Sécurité incendie	20
	3. Bassins oculaires	24
	4. Douches d'urgence	26
4 ^e partie	Sécurité dans les salles de classe	
	1. Sécurité générale	28
	2. Salle des cours de science	29
5 ^e partie	Arts et métiers	
	1. Matériaux d'arts et métiers	36
	2. Photographie	39
6 ^e partie	Technologie industrielle	
	1. Emploi des outils manuels	42
	2. Perceuses à colonne	44
	3. Tours à bois	46
	4. Scies à ruban	48
	5. Scies circulaires	50
	6. Raboteuses	52
	7. Meuleuses	54
	8. Fers à souder	56
	9. Soudage et coupage au chalumeau	57

7 ^e partie	Services d'entretien et de maintenance	
	1. Sécurité des bureaux	62
	2. Échelles	64
	3. Échafaudages	68
	4. Plates-formes élévatrices	69
	5. Manutention	70
	6. Cadenassage	72
	7. Entrée dans un espace clos	73
	8. Produits chimiques toxiques	75
	9. Travaux de peinture	76
	10. Sécurité élémentaire en électricité	77
	11. Entretien des terrains	79
	12. Élimination des déchets	82
8 ^e partie	Mesures d'hygiène et prévention des infections	
	1. Mesures d'hygiène	84
	2. Infection causée par le sang ou par d'autres liquides organiques	85
	3. Matières infectieuses	86
	4. Lavage des mains pour prévenir les infections	87
9 ^e partie	Sports et activités	
	1. Sécurité des aires de jeu	90
	2. Sports et activités sportives	95
	3. Activités hors site	97
10 ^e partie	Milieu de travail	
	1. Qualité de l'air intérieur	100
	2. Bruit	102
	3. Ventilation	103
	4. Éclairage	105
	5. Travail à la chaleur	107
	6. Travail au froid	111
	7. Salles de classes mobiles	116
	8. Gestion de l'amiante	121
	9. Rayonnements ultraviolets	123
	10. Rayonnements électromagnétiques	125
11 ^e partie	La violence en milieu de travail et à l'école	
	1. La violence en milieu de travail et à l'école	128
	2. Politique de prévention de la violence en milieu de travail ou à l'école	130

	3. Le travail auprès des jeunes	132
	4. La prévention du harcèlement, de l'intimidation et de la persécution collective	134
	5. Le harcèlement par Internet	139
12 ^e partie	Ergonomie	
	1. Lésions dues aux mouvements répétitifs . . .	144
	2. Postes de travail informatisés	146
	3. Travail en position assise	148
	4. Réglage du fauteuil et du plan de travail . .	151
	5. Exercices à faire au poste de travail	154
13 ^e partie	Équipement de protection individuelle	
	1. Lignes directrices générales	158
	2. Lunettes de protection	160
	3. Chaussures de protection	162
	4. Casques de sécurité	163
	5. Protection de l'ouïe	165
	6. Protection des mains	168
	7. Appareils de protection respiratoire	169
14 ^e partie	Réglementation de santé et de sécurité au travail	
	1. Responsabilités législatives dans les écoles . .	174
	2. Réglementation canadienne de santé et de sécurité au travail	176
	3. Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail	185
	4. Fiches signalétiques	188
	5. Réglementation en matière de promotion de la santé publique	189
	6. Code de prévention des incendies	189
	7. Code du bâtiment	190
	8. Législation sur la protection de l'environnement	190
	9. Réglementation des États Unis en matière de santé et de sécurité au travail	191
15 ^e partie	Sources d'information	
	1. Organismes canadiens responsables de la santé et de la sécurité au travail . . .	196
	2. Organismes fédéraux américains responsables de la santé et de la sécurité	202

1. Sécurité générale

Vérifier périodiquement, de préférence au début de chaque période scolaire et chaque mois par la suite, l'état général des installations et des salles de classe. En utilisant le tableau suivant comme guide, vous pourrez ajouter ou éliminer des articles d'inspection selon vos besoins.

Échantillon

Liste de vérification de la sécurité générale

École

Date

✓ Satisfaisant X Non satisfaisant, à redresser

	ÉLÉMENT	POINTS À VÉRIFIER
<input type="checkbox"/>	Réglementation SST	Affichée tel que requis
<input type="checkbox"/>	Planchers	Propres, secs, dégagés et antidérapants
<input type="checkbox"/>	Plafonds, murs, fenêtres	Propres, secs et exempts de saleté et de moisissure
<input type="checkbox"/>	Ameublement	Bon état général
<input type="checkbox"/>	Escaliers	Propres, dégagés et bien éclairés
<input type="checkbox"/>	Sorties et enseignes	Visibilité et éclairage
<input type="checkbox"/>	Échelles	Appropriées, en bon état et accessibles
<input type="checkbox"/>	Éclairage	Intensité, éblouissement
<input type="checkbox"/>	Température	Confort thermique des occupants
<input type="checkbox"/>	Ventilation	État des conduits, odeurs, bruits
<input type="checkbox"/>	Extincteurs	Appropriés, emplacement, inspection/entretien
<input type="checkbox"/>	Élimination des déchets	Poubelles et contenants pour matières recyclables
<input type="checkbox"/>	Programme de nettoyage	Responsabilités et fréquences établies
<input type="checkbox"/>	Équipement électrique	Prises de courant, rallonges, équipements électriques portatifs
<input type="checkbox"/>	Procédure de premiers soins	Personnel formé, trousse de premiers soins accessibles
<input type="checkbox"/>	Mesures d'urgence	Affichées, claires, formation donnée
<input type="checkbox"/>	SIMDUT	Étiquettes, FS/FDS, formation
<input type="checkbox"/>	Règles de sécurité	Affichées, claires et bien comprises
<input type="checkbox"/>	Panneaux de mise en garde	Affichés, visible

NE PAS débrancher l'outil en tirant ou en donnant des coups sur le cordon. Ceci use le cordon et peut causer des chocs.

NE PAS utiliser de rallonges pour remplacer le câblage permanent.

NE PAS permettre le passage des chariots et trolleys sur les cordons d'alimentation non protégés. Installer des prises de courant supplémentaires si les cordons sont nécessaires en permanence. Les cordons d'alimentation doivent être placés dans un conduit ou protégés par des planches disposées de chaque côté du cordon, et collées ou fixées en place.

11. Entretien des terrains

Précautions générales



DONNER la formation nécessaire à vos aides et vos coéquipiers pour être certain qu'ils savent manipuler les outils et l'équipement motorisé en toute sécurité, et qu'ils comprennent les risques occasionnés par le travail.

DÉCELER et détruire les plantes vénéneuses, comme l'herbe à puce.

UTILISER des insectifuges au besoin pour vous protéger contre les insectes.

PRENDRE des pauses périodiquement quand vous effectuez un travail ardu, comme le creusage ou le sciage, surtout par temps chaud.

AFFICHER les numéros de téléphone d'urgence bien en vue.

MÉMORISER l'emplacement de la trousse de premiers soins et la façon de s'en servir.



NE PAS toucher les bêtes égarées ou mortes. Communiquer avec un organisme de protection des animaux.

8. Gestion de l'amiante

L'amiante est un cancérogène bien connu. On a établi un lien entre l'exposition à l'amiante et le mésothéliome (un type rare de tumeur de la plèvre qui recouvre les poumons et la paroi intérieure de la cage thoracique), l'amiantose (fibrose des poumons) et d'autres cancers qui apparaissent parfois 10 à 20 ans ou plus après l'exposition. L'identification et l'enlèvement des matières contenant de l'amiante est le meilleur moyen d'éliminer le risque d'exposition nocive.

Par le passé, l'amiante a été communément utilisé aux fins suivantes :

- ✎ isolants, produits ignifuges, matériaux insonorisants, reboucheurs, carreaux pour plafonds et pour planchers
- ✎ isolants thermiques de tuyauterie, chaudières, plafonds et poutres en acier
- ✎ garniture de conduits de chauffage et ventilation, panneaux de hublots et adhésifs.

L'amiante n'entre plus dans la fabrication de ces produits, mais certains des plus anciens matériaux encore en place peuvent en contenir. Intégré à des matériaux de construction massifs et chimiquement stables, l'amiante n'est pas libéré dans l'air et ne pose par conséquent pas de risques pour la santé. Les travaux de rénovation ou la détérioration des matériaux de construction peuvent rendre la matière dont ces derniers sont faits floconneuse, sèche et friable, et celle-ci peut alors mettre des fibres d'amiante en circulation dans l'air. L'air inhalé par les poumons y fait pénétrer des fibres d'amiante aéroportées. Des mesures de précaution ainsi que des directives particulières ont été prévues afin d'empêcher la mise en circulation de fibres d'amiante dans l'air. Il faut faire preuve de la plus grande prudence pour protéger les enfants de toute exposition à l'amiante.

en résultant de l'activité professionnelle. Par exemple, un conseiller qui reçoit chez lui des menaces téléphoniques provenant d'un client est une victime de violence en milieu de travail.

La plupart des sphères de compétence qui ont adopté une loi sur la prévention de la violence au travail y ont inclus une définition juridique de la violence en milieu de travail. Consultez les lois et règlements qui s'appliquent à votre lieu de travail. Votre conseil scolaire et d'autres organismes provinciaux ou territoriaux ont peut être établi des lignes directrices ou politiques supplémentaires à consulter et à suivre.

2. Politique de prévention de la violence en milieu de travail ou à l'école

Dans chaque école ou lieu de travail, la direction doit se doter d'une politique de prévention de la violence, en consultation avec le personnel et les autres parties prenantes. Cette politique a pour but de communiquer clairement l'engagement de la direction à prévenir la violence et de donner un aperçu de la position de votre école ou de votre conseil scolaire à l'égard de la violence.

Comment rédige-t-on une politique sur la prévention de la violence en milieu de travail?



DÉFINIR en des termes précis et concrets ce qu'on entend par « violence en milieu de travail ».

DONNER des exemples précis de comportements (menaces verbales et écrites, harcèlement, intimidation et agressions physiques) et de conditions de travail inacceptables (travail à des heures tardives et travail en solitaire sans mesures de protection acceptables).

ÉNONCER clairement le point de vue de l'école et son engagement à l'égard de la prévention de la violence en milieu de travail.

1. Responsabilités législatives dans les écoles

Les lois qui s'appliquent aux écoles prévoient des responsabilités d'ordre général et des responsabilités d'ordre spécifique concernant tous les occupants : élèves, personnel, membres du conseil scolaire et visiteurs. Ces responsabilités sont les suivantes.

Conseil scolaire/conseillers

- RESPECTER les obligations de l'employeur énoncées dans la Loi sur la santé et la sécurité.
- PRÉVOIR des exercices d'incendie et formuler des mesures d'urgence.
- VEILLER à ce que les immeubles, équipements et ameublements scolaires soient maintenus en bon état.
- OBTENIR des assurances adéquates pour les immeubles, équipements, employés et bénévoles relevant de la compétence du conseil scolaire.
- ÉLABORER un énoncé de politique comprenant des plans de sécurité pour l'école.
- ASSURER la sécurité et la paix à l'école.
- DÉLÉGUER les responsabilités.
- SURVEILLER la conformité.
- FOURNIR de la formation.
- EFFECTUER une enquête sur les incidents mettant en cause des conditions dangereuses et sur les cas de violence et de vandalisme.
- ÉLABORER des mesures correctives.

Directeur(trice) de l'éducation/Agent(e) de supervision

- SUPERVISER l'emploi et l'entretien de l'immeuble et de la propriété du conseil scolaire.
- VISITER les écoles et salles de cours selon les directives du conseil scolaire.